



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF
Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières OFDF
Planification et pilotage

Déclaration concernant d'autres mandats

Edition de 2022 / valable dès le 1^{er} janvier 2023

| | |
|--------------------|--|
| Nom, prénom | |
| Adresse | |
| Lieu d'origine | |
| Date de naissance | |

La personne soussignée déclare :

| | |
|--|--|
| | n'exercer aucun autre mandat ; |
| | n'être liée par aucun rapport de travail à d'autres personnes physiques ou morales ; |
| | exercer les mandats suivants ou être liée par des rapports de travail aux personnes physiques ou morales suivantes (spécifier la position occupée et le taux d'occupation) : 1. 2. |

| | |
|--|----|
| | 3. |
| | 4. |
| | 5. |

La personne soussignée confirme que la présente déclaration a été remplie de façon complète et conforme à la vérité, en pleine connaissance des dispositions pénales de l'art. 56b LCMP¹.

La personne soussignée sait qu'au sens de l'art. 29d de l'OCMP², le titulaire d'autorisation doit informer sans délai le Bureau central du contrôle des métaux précieux de toute modification qui interviendrait dans l'état de ces procédures.

La personne soussignée a par ailleurs connaissance du fait que le BC est habilité à vérifier l'exactitude de la présente déclaration.

| | |
|-------------------|--|
| Lieu, date | |
| Signature | |

¹ Loi fédérale sur le contrôle du commerce des métaux précieux et des ouvrages en métaux précieux, RS 941.31

² Ordonnance sur le contrôle du commerce des métaux précieux et des ouvrages en métaux précieux, RS 941.311